Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Classement des réserves naturelles de la rive sud du Lac de Neuchâtel 42,3% d'opposants en moins qu'en 1998

8'135 opposants ont déposé 15'193 oppositions auprès des autorités vaudoises à l'issue de la mise à l'enquête du projet de décision de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel qui se terminait en décembre 2000. Par rapport à la mise à l'enquête de 1998, ce chiffre reflète une diminution de 42,3% d'opposants (- 11'109 personnes).

La modification de la décision de classement de la réserve naturelle de Chevroux qui n'avait pas fait l'objet d'une mise à l'enquête en 1998, a suscité 5'303 oppositions déposées par 4'899 opposants.

Concernant la rive sud du lac de Neuchâtel, 95% des opposants ont déposé un texte standard ; 662 opposants sont domiciliés dans les communes concernées par le projet, soit 2,5% des habitants, alors que 2'943 opposants (36%) habitent les cantons de Vaud ou Fribourg. Trois Municipalités sur les six communes concernées ont fait opposition. Concernant Chevroux, 99% des opposants ont déposé un texte standard ; 128 opposants sont domiciliés à Chevroux, soit 32,7% des habitants et 2,6% des opposants. 1'275 opposants habitent les cantons de Vaud ou Fribourg (26% des opposants).

Les Municipalités d'Yvonand et de Cudrefin ont fait opposition à des points techniques sur lesquels le Département de la sécurité et de l'environnement entrera probablement en matière. La Municipalité de Chabrey s'est opposée à l'abrogation du Plan d'extension cantonal (PEC) relatif aux résidences secondaires.

Les autres oppositions portent essentiellement sur l'abrogation du PEC, sur une " inégalité de traitement " entre Vaud et Fribourg quant aux mesures de protection

prises sur la rive sud et sur " l'absence de bases scientifiques pour définir les périmètres concernés ", des périmètres définis par l'Ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs. A Chevroux, les oppositions concernent la zone ouverte à la navigation jugée trop petite ainsi que la nécessité d'agrandir le parking du port qui n'est du reste pas contesté par les Services de l'Etat, étant situé hors de la réserve.

Selon la procédure prévue, le Département de la sécurité et de l'environnement va maintenant se déterminer sur le contenu de ces oppositions, en coordination avec le canton de Fribourg. Il constate que les nombreuses rencontres qu'il a eues avec les communes, la population et les associations concernées ont permis d'avancer dans le sens d'un équilibre homme-nature mieux compris et relève avec intérêt le succès de la pétition lancée par Pro Natura et le WWF notamment qui traduit un réel souci de protéger cette région.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mai 2001

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 14 ou 076 320 11 18 Philippe Gmür, Conservateur de la nature, 021 694 82 61 ou 079 237 42 55